



Quote

Stefano Carvelli

Officier italien du renseignement criminel, Interpol.

“Ici, ce n’est pas le bureau du shérif, avec des affiches ‘wanted, dead or alive’ sur les murs”

“Notre travail consiste à diffuser chez nos membres des ‘notices rouges’ (avis de recherche) concernant des gens accusés de crime de guerre et recherchés”, a déclaré, à l’Agence France Presse, Stefano Carvelli.

“Ces avis sont émis dans le cadre juridique des résolutions de l’ONU, par des juridictions nationales. Dans certains pays, la notice rouge sera suffisante pour procéder à l’interpellation de la personne recherchée. Dans d’autres, les autorités étudieront d’abord la demande avant de décider d’y donner suite ou non.”

L’Organisation internationale de police criminelle, Interpol, a formé, fin janvier dernier, une soixantaine de policiers de 22 pays à la traque des criminels de guerre. Ce séminaire de cinq jours avait pour objectif de “donner aux pays qui en sont dépourvus les moyens de répondre aux demandes internationales” pour rechercher les personnes impliquées dans des génocides, crimes de guerre et crimes contre l’Humanité.

Webwatch



Checkdoc

Le projet *Checkdoc* a pour objectif de permettre de rendre les documents d’identité perdus ou volés (passeports, cartes d’identité, titres de séjour à puce) inutilisables pour les personnes malintentionnées. Il comporte deux volets: le site internet www.checkdoc.be destiné aux professionnels et un helpdesk ‘DOC STOP’ qui s’adresse aux particuliers.

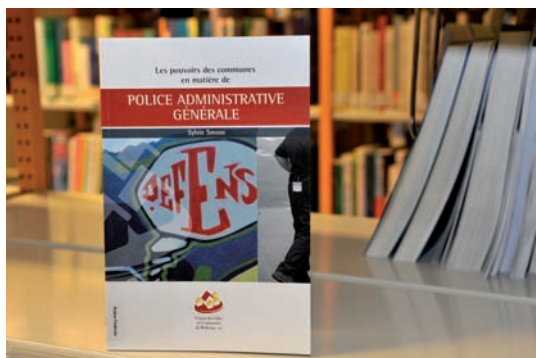
Disponible en quatre langues, le site internet permet aux professionnels de vérifier partout dans le monde si un document d’identité belge a été délivré légalement et s’il n’est pas signalé comme perdu, volé, périmé ou non valide. La police est en outre prévenue de l’utilisation abusive d’un tel document.

Lors de la première utilisation, il est nécessaire de s’inscrire. Vous recevrez par mail une clé d’activation. Le helpdesk ‘DOC STOP’ permet, pour sa part, à tout un chacun de signaler 24 heures sur 24 la perte ou le vol d’un document d’identité et de bloquer celui-ci. Pour ce faire, il suffit de former le numéro de téléphone gratuit 00800 2123 2123.

Checkdoc.be a été développé par le SPF Intérieur, le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement et la police fédérale.

www.checkdoc.be/CheckDoc/

Bib



Les pouvoirs des communes en matière de police administrative générale

Cet ouvrage aborde le rôle essentiel que jouent les villes et communes en matière de maintien de l’ordre public, par la mise en œuvre de ce qu’on appelle les ‘pouvoirs de police administrative générale’. En effet, l’article 135 de la nouvelle loi communale, qui constitue le fondement de ces pouvoirs, confie aux communes le soin de veiller à ce que la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques soient garanties sur l’ensemble du territoire communal.

Les pouvoirs des communes en matière de police administrative générale / Sylvie SMOOS . – Namur : Union des villes et communes de Wallonie, 2008 . – 152 p.

La rubrique ‘Bib’ est réalisée par le Centre de documentation et de connaissances policières (DGS/DSED).

Flashé

La police fédérale aide depuis plusieurs mois la police burundaise (voir Inforevue 4/2008, pp. 28-29). Cette photo a été prise par Renato Guion : "Là-bas, les enfants viennent spontanément vers vous. Alors que nous visitons le poste de police de Gatumba à la frontière avec le Congo, un jeune garçon s'est approché de nous et m'a fait comprendre qu'il souhaitait porter ma casquette de police. A peine l'avait-il sur sa tête, qu'il s'est enfui vers des habitations toutes proches. J'ai bien cru que je ne le reverrais plus. Quelques minutes plus tard, il est revenu accompagné de ses copains. Ce n'est qu'après négociations que j'ai pu la récupérer."



la police en chiffre

8 388

8 388 automobilistes ont été contrôlés positifs lors de la campagne de contrôles alcoolémie de fin d'année 2008.

Entre le 28 novembre 2008 et le 12 janvier 2009, 173 343 personnes ont dû souffler dans l'éthylotest. Le nombre de tests d'haleine a augmenté de 11,2 % par rapport à l'année passée, soit quelque 17 500 contrôles de plus.

Le nombre de tests positifs s'élève à 8 388, soit 4,8 % des personnes contrôlées. Parmi celles-ci, 5 984 avaient un taux d'alcool dans le sang supérieur à 0,8/1000, soit 3,5 % du total des conducteurs, et 2 404 avaient un taux compris entre 0,5 et 0,8/1000, soit 1,3 % du total.

La proportion de conducteurs sous influence est identique à celle de l'année dernière.